

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Etudes de conception - Mise au point du projet d'ouvrage - Décision**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La notification du marché de conception/réalisation au groupement de concepteurs et d'entrepreneurs dirigé par l'entreprise GTM TP Sud Ouest GC mandataire a été faite fin 2007. Ce marché comprend une phase de conception « études de projet » suivie d'une phase d'exécution des travaux. Afin de mettre au point le projet d'ouvrage, ces études de projet ont été engagées en tenant compte des résultats des investigations complémentaires prévues au marché, d'ajustements et d'optimisations de solutions structurelles, ainsi que de l'évolution des éléments d'architecture en lien avec les demandes formulées par le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'ICOMOS lors de la mission conjointe de janvier 2009.

Les adaptations techniques et architecturales menées pendant la phase de conception fine du projet d'ouvrage ont concerné, en principal, les parties d'ouvrage d'art relevant du marché de conception/ réalisation.

Les investigations complémentaires réalisées par le groupement dans le cadre du marché correspondaient à :

- la reconnaissance géotechnique des sols en sites fluvial et terrestre nécessaire à la vérification des hypothèses de calcul des fondations de l'ouvrage. Les données géotechniques recueillies ont confirmé celles figurant au marché ;
- l'inspection subaquatique des fondations des quais rive gauche pour s'assurer de la stabilité des ouvrages existants proches ;
- aux essais sur modèle physique du tablier en soufflerie afin d'apprécier le comportement au vent extrême de l'ouvrage dans différentes positions de son tablier levant. L'élancement du tablier, sa partie vide entre le tablier principal et les passerelles contribuent à garantir une bonne stabilité conforme au pré-dimensionnement établi dans le marché ;
- aux essais sur modèle hydraulique dans le but d'évaluer l'incidence des parties génie civil immergées des piles et embases sur le risque d'affouillement du lit du fleuve lors de fortes crues. Les résultats obtenus ont vérifié les hypothèses d'affouillement possible et le dimensionnement des protections par tapis d'enrochements prévus à cet effet.

Les études d'adaptation de la structure du tablier en particulier, ont consisté à :

- examiner l'option d'intégration de la plateforme transport en commun en site propre et ses rails encastrée dans l'épaisseur du tablier.

Sur ce point, les dispositions du marché ne prévoient que la livraison de l'ouvrage circulable par des bus dans un premier temps et le dimensionnement des structures, dès l'origine, pour supporter les charges supplémentaires d'une plateforme TCSP avec les rails rapportée ultérieurement en saillie sur l'ouvrage.

A l'issue de ces études spécifiques, l'option d'intégration d'une "plateforme encastrée" s'est avérée complexe en terme de conception et d'exploitation ultérieure, modifiant les méthodes de construction envisagées et économiquement peu intéressante. Il est donc proposé de revenir aux dispositions du marché et de mettre en œuvre les travaux correspondants.

- prendre en considération dans le dimensionnement des structures génie civil ou charpente métallique et mécanismes, la surcharge induite par la circulation éventuelle d'un matériel roulant de type tram-train, en complément des charges apportées par le matériel tramway opérant sur l'agglomération déjà retenues dans le marché.

L'évolution architecturale du projet a porté sur :

- une reprise du dessin de l'aménagement au débouché du pont et du passage inférieur réservé aux piétons/2 roues dans la continuité des quais rive gauche ;
- la modification de la section, de la hauteur et du dessin des pylônes pour améliorer l'insertion de l'ouvrage dans son environnement selon les critères qui caractérisent l'architecture de la ville de Bordeaux, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007.
- la création de placettes au pied des pylônes pour renforcer le confort et la continuité des cheminements entre les deux rives.

Ces propositions d'adaptations architecturales ont été étudiées de manière à améliorer la conformité du projet avec la valeur universelle et exceptionnelle du bien inscrit Bordeaux, port de la Lune et élaborées au vu des recommandations du centre du patrimoine mondial et de l'ICOMOS. Ces propositions, en particulier la réduction de la hauteur des pylônes passant de 83 à 77 m soit 6 m moins haut, répondent à l'objectif de limiter l'impact visuel de l'ouvrage exprimé par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni lors de sa 33<sup>ème</sup> session à Séville.

L'aménagement des carrefours sur les quais de Bacalan en rive gauche et de Brazza en rive droite, a été étudié en prenant en compte, d'une part l'emploi de matériaux et mobiliers utilisés sur les quais requalifiés, d'autre part la configuration des carrefours à feux avec insertion de lignes de transport en commun et enfin, le confort des cheminements dédiés aux piétons et vélos, dans le prolongement de la promenade des quais en rive gauche et du parc des Berges en rive droite.

Il est indiqué que le dossier des études de projet est tenu à la disposition des élus à la direction des Grands travaux - mission franchissement Lucien Faure, immeuble La Porte de Bordeaux 6 ème étage.

S'agissant de l'ajustement financier du projet, la prise en compte des adaptations techniques et architecturales décrites ci-dessus et résultant des études de projet se traduit par des dépenses supplémentaires d'études et de travaux estimées à 5,9 M€ TTC (base marché, valeur août 2004), soit 6,9 M€ TTC en valeur réactualisée à janvier 2008, selon les indices de prix figurant au marché.

L'évaluation du projet figurant au programme pluriannuel des investissements PPI 2009-2013 est de 138,9 M€TTC (valeur janvier 2008). La nouvelle évaluation du projet s'établit ainsi à 145,8 M€TTC valeur réactualisée à janvier 2008.

A noter que la validation des adaptations techniques et architecturales découlant des études de projet réalisées, objet de la présente délibération, constitue l'étape préalable à la phase d'exécution des travaux étant entendu que l'avis de M Le Maire de Bordeaux sera sollicité.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver les adaptations apportées au projet technique et architectural telles que décrites de façon synthétique par les éléments de conception ci-dessus et annexés, résultant des études de projet réalisées, ainsi que l'évaluation globale du projet 145,8 M€TTC valeur janvier 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. PEREZ, RESPAUD, ROUVEYRE et le groupe des Verts s'abstiennent.

Mme DIEZ vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2009

M. NICOLAS FLORIAN